

DEPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

DECISION DE LA PRESIDENTE n°2024-309
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET :

**Marché de travaux pour l'aménagement de l'ancienne prison en belvédère
Avenant n°1 au lot 4 Façades**

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande publique ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Vu les délibérations n°2022-248 du 15 novembre 2022 et n°2023-132 du 7 avril 2023 autorisant la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de l'opération ;

Considérant la réalité des besoins de travaux, notamment pour le lot 4 d'enduits supplémentaires en remplacement du Cortène et d'enduits de jambages et linteaux local TDF ;

Vu la proposition d'avenant ci-annexé de l'entreprise DE ROSSO PIERRE, titulaire du lot 4 pour un montant en plus-value de 3 051,89 € HT soit 3 662,27 € TTC ;

DECIDE

Article 1 : D'approuver et de signer l'avenant suivant pour le marché de travaux de l'aménagement de l'ancienne prison en belvédère pour un montant en plus-value avec l'entreprise DE ROSSO PIERRE de 3 051,89 € HT soit 3 662,27 € TTC ;

Article 2 : Dit que les crédits seront inscrits au budget général 2024 ;

Article 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

Article 4 : De dire que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ;

Fait à Saint-Flour, le 10/06/2024

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 20 JUIN 2024

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, **le 20 JUIN 2024**

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240610-DEC2024-309-AU
Date de télétransmission : 20/06/2024
Date de réception préfecture : 20/06/2024